

Le Relais de Services à la Personne de l'Outre-Forêt

Le Relais de Services à la Personne est un service de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt dont la gestion et le développement ont été confiés à l'association MSA Services Alsace.

Il s'agit d'un lieu d'information et d'animation dont les objectifs principaux sont :

- ♦ de permettre l'autonomie à domicile des Seniors qui le souhaitent
- ♦ d'accompagner les professionnels des services à la personne

Afin de garantir un accueil de qualité, le Relais de Services à la Personne de l'Outre-Forêt vous accueille uniquement sur rendez-vous.

L'animatrice du Relais peut sur demande, se rendre au domicile des personnes rencontrant des difficultés pour se déplacer. Elle peut également organiser un rendez-vous au sein d'une Mairie de la Communauté de Communes (Aschbach, Betschdorf, Hatten, Hermerswiller, Hoffen, Hohwiller, Keffenach, Kuhlendorf, Leiterswiller, Memmelshoffen, Oberroedern, Reimerswiller, Retschwiller, Rittershoffen, Schoenenbourg, Schwabwiller, Soultz-sous-Forêts, Stundwiller, Surbourg).

Le Relais de Services à la Personne de l'Outre-Forêt

Animatrice – Coordinatrice : Manon WEIL

Adresse : 1 place de la Mairie, 67690 HATTEN

Téléphone : 03 88 80 36 11

Mail : sap@cc-outreforet.fr



Un lieu ressources au service :

- des personnes âgées et de leur famille
- des professionnels des services à la personne

Pour les intervenants à domicile, le Relais propose :



Pour les personnes âgées et leur famille, le Relais propose :



- ◆ Un point d'appui qui vous permet de communiquer vos offres de services et vos disponibilités
- ◆ Un lieu ressources où trouver de la documentation et des informations actualisées sur les métiers des services à la personne, votre statut, vos droits et vos obligations
- ◆ Une information et des modules de formations adaptés à votre métier
- ◆ Un lieu d'écoute, de soutien où échanger sur votre pratique professionnelle, notamment lors de réunions d'information
- ◆ Un accompagnement dans vos démarches (contrat de travail, courriers, etc.)

- ◆ Un accompagnement dans vos démarches d'employeur grâce à une information actualisée sur vos droits et vos obligations
- ◆ Un soutien dans la recherche d'une aide à domicile : une information sur les métiers et les différents modes d'intervention dans le domaine des services à la personne
- ◆ Un recensement des intervenants à domicile disponibles sur le territoire et une liste des structures de services à la personne ayant un agrément
- ◆ Des visites de convivialité gratuites réalisées par des bénévoles formés et accompagnés dans leur engagement
- ◆ Un lieu d'écoute, de conseils, de coordination et d'orientation où trouver les coordonnées des institutions adaptées à vos besoins